

## AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

### Mobiliers de bureaux – Secrétariat Général du Ministère du Commerce – Kinshasa – République Démocratique du Congo – RDC

#### 1. Référence de publication

DAO 008/UGP/AIDCOM/2011

#### 2. Procédure

Ouverte locale

#### 3. Programme

Programme d'aide au commerce – 10<sup>ème</sup> FED

#### 4. Financement

Convention de Financement n° ZR/002/09 Xème FED – CRIS CD/FED/2009/021348

Engagement financier individuel n° FED 2011 / 266 - 115

#### 5. Pouvoir adjudicateur

Unité de Gestion de Programme AIDCOM, maître d'œuvre délégué du Programme AIDCOM

## SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

#### 6. Description du marché

L'objet du marché est la fourniture, la livraison (DDP- rendu droits acquittés), le déchargement, la mise en service et le service après-vente, par le titulaire des biens suivants : **mobiliers de bureaux (lot unique)** au Secrétariat Général du Ministère du Commerce (SG-MINCOM) à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, DDP – Delivered Duty Paid).

#### 7. Nombre et intitulés des lots

**Lot unique** : Mobiliers de bureaux

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) qui sont établies dans l'un des pays ACP, un des Etats membres de l'Union européenne ou dans un pays ou un territoire autorisé par l'accord de Partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir rubrique 22 ci-après) La participation à la procédure est également ouverte aux organisations internationales. Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

### 9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du *Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE*.

### 10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

### 11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de deux mille euro (2.000 €) lors de la remise de leur offre. Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

### 12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 5 % de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

### 13. Réunion d'information

Une réunion d'information facultative sera organisée le **23 novembre 2011**, dans la salle de réunion de la COFED. La confirmation de la participation doit être adressée par courriel à M. le Chef de programme AIDCOM [aidcom.blaize@gmail.com](mailto:aidcom.blaize@gmail.com).

### 14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 15. Période de mise en œuvre des tâches

Nonante (90) jours, allant de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION**

### **16. Critères de sélection**

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

- 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures) En cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises.
  - Le chiffre d'affaires moyen annuel du soumissionnaire doit être supérieur au budget maximum annualisé du marché et
  - La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.
- 2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures)
  - Avoir la certification professionnelle appropriée pour ce contrat, telle qu'être revendeur agréé par le fabricant des fournitures, certificat en cours de validité ;  
et
  - au moins 20% de l'ensemble des effectifs du soumissionnaire travaillant durant l'année 2011 dans des domaines en rapport avec le présent marché sont permanents.
- 3) Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures)
  - Le soumissionnaire doit avoir mené à bien dans les trois dernières années, au moins deux projets d'un budget d'au moins 50.000 EUR, dans des domaines de la fourniture et de l'installation de matériels de bureaux qui ont été mis-en-œuvre ou achevés à n'importe quel moment durant la période suivante: 3 ans à compter de la fin du délai de soumission, soit le 14 décembre 2011.
  - Cela signifie que les projets auxquels le soumissionnaire se réfère pourraient avoir commencé ou avoir été exécutés ou avoir été achevés à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doivent pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevés durant cette période, ni avoir été exécutés pendant l'intégralité de ladite période.

### **17. Critères d'attribution**

Le seul critère d'attribution est le prix.

---

## **SOUMETTRE UNE OFFRE**

### **18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?**

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.cofed.cd>. Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur. Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à Monsieur le Chef de Programme de l'UGP AIDCOM [aidcom.blaize@gmail.com](mailto:aidcom.blaize@gmail.com) c/o Cellule d'appui à l'Ordonnateur National – COFED Immeuble DGI, Croisement des avenues des Marais et Province Orientale – Commune de la Gombe – Kinshasa – RDC (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site COFED : <http://www.cofed.cd>

### **19. Date limite de soumission des offres**

**14 décembre 2011 à 10 heures** – heure de la République Démocratique du Congo

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **20. Séance d'ouverture des offres**

**15 décembre 2011 à 10 heures** dans la salle de réunion de la COFED.

### **21. Langue de la procédure**

Toutes les communications écrites de cette appel d'offres doivent être faites en français.

### **22. Base juridique**

FED: Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié.